

PROFIL DE FONCTION DU DIRECTEUR DU DEPARTEMENT ISIB

Dans le présent document, le masculin est utilisé à titre épique pour tout terme visant les personnes.

WBE en tant que pouvoir organisateur

Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) **est le plus important pouvoir organisateur d'enseignement dans l'espace belge francophone**. Il rassemble 365 établissements scolaires et 150 institutions apparentées (internats, centres PMS, etc.), 5 Hautes Ecoles et 5 Ecoles supérieures des Arts, répartis sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ce service public accueille plus de 211 000 élèves ou étudiants de la maternelle à l'enseignement supérieur et emploie plus de 30 000 personnes. WBE, c'est aussi 3.200.000 m² de bâtiments scolaires distribués sur 800 sites géographiques.

La Haute Ecole Bruxelles-Brabant est une des 5 Hautes Ecoles organisées par Wallonie-Bruxelles Enseignement.

Objectifs généraux poursuivis par les établissements d'enseignement supérieur¹

1. Accompagner les étudiants dans leur rôle de citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, pluraliste et solidaire ; promouvoir l'autonomie et l'épanouissement des étudiants, notamment en développant leur curiosité scientifique et artistique, leur sens critique et leur conscience des responsabilités et devoirs individuels et collectifs ;
2. Transmettre, tant via le contenu des enseignements que par les autres activités organisées par l'établissement, les valeurs humanistes, les traditions créatrices et innovantes, ainsi que le patrimoine culturel artistique, scientifique, philosophique et politique, fondements historiques de cet enseignement, dans le respect des spécificités de chacun ;
3. Garantir une formation au plus haut niveau, tant générale que spécialisée, tant fondamentale et conceptuelle que pratique, en vue de permettre aux étudiants de jouer un rôle actif dans la vie professionnelle, sociale, économique et culturelle, et de leur ouvrir des chances égales d'émancipation sociale ;
4. Développer des compétences pointues dans la durée, assurant aux étudiants les aptitudes à en maintenir la pertinence, en autonomie ou dans le contexte de formation continue tout au long de la vie ;
5. Inscire ces formations initiales et complémentaires dans une perspective d'ouverture scientifique, artistique, professionnelle et culturelle, incitant les enseignants, les étudiants et les diplômés à la mobilité et aux collaborations intercommunautaires et internationales.

Missions de la Haute Ecole Bruxelles-Brabant

- La Haute Ecole Bruxelles-Brabant organise l'offre d'enseignement supérieur de WBE dans la Région de Bruxelles-Capitale et dans la Province du Brabant wallon (Nivelles).
- La Haute Ecole Bruxelles-Brabant développe une offre d'enseignement neutre en lien avec les valeurs de WBE, et basée sur son projet pédagogique, social et culturel.

¹ Art. 3, §1^{er}, du Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.

A. Objectifs et responsabilités générales de la fonction

Le Directeur sera chargé, sous l'autorité du Directeur-Président, de la gestion des enseignements liés à son département et de missions transversales gérées collectivement au sein du Collège de direction.

Pour le département ISIB, les enseignements liés au département sont actuellement ceux relevant des domaines Sciences de l'ingénieur et technologie.

Le Directeur assumera sa fonction sur base d'une lettre de mission co-construite avec le Pouvoir Organisateur. Cette lettre de mission fixe individuellement les objectifs à atteindre et peut prévoir un plan individuel de formation. À mi-mandat le Pouvoir Organisateur effectue avec le Directeur une évaluation formative de la mise en œuvre de la lettre de mission et prodigue éventuellement des conseils pour la suite de la mandature².

Lorsqu'un plan de formation est prévu dans la lettre de mission, le Directeur est tenu d'en rendre compte auprès du Pouvoir Organisateur, au plus tard à la mi-mandat, sous peine de perdre son caractère d'éligibilité pour un mandat futur³.

Le Directeur a entre autres, dans le cadre du présent profil de fonction et de sa lettre de mission, les compétences suivantes :

- 1° Il participe à la mise en œuvre des objectifs du plan stratégique commun et du projet pédagogique, social et culturel ;
- 2° Il participe à la réflexion stratégique et prospective sur le devenir de la Haute École ;
- 3° Il veille à la bonne organisation des organes d'avis et de concertation sociale interne à la Haute École qui relèvent de ses compétences ;
- 4° Il est le président du conseil de département qui relève de ses compétences, en convoque les réunions, fixe les ordres du jour, veille à l'examen préalable des points, sauf délégation éventuelle à un Directeur adjoint ;
- 5° Il instruit les dossiers qui relèvent de ses compétences ;
- 6° Il assiste le Directeur-Président dans la représentation de la Haute École à l'extérieur ;
- 7° Il joue un rôle d'interface entre les membres du personnel et étudiants de la Haute École qui relèvent de sa compétence et le Collège de direction ;
- 8° Il est le supérieur hiérarchique direct du personnel qui relève de ses compétences ;
- 9° Il exerce toute compétence qui lui aurait été déléguée⁴.

Le Directeur collabore également à la gestion de la stratégie, à la gestion de l'activité des ressources, à la gestion des collaborateurs et à la gestion des relations dont question dans le profil de fonction du Directeur-président.

Le Directeur est également membre des instances, conformément au Décret du 21 février 2019 fixant l'organisation de l'enseignement supérieur en Hautes École et au Règlement organique des Hautes Écoles organisées par la Communauté française.

² Art. 13 du Décret du 21 février 2019 fixant l'organisation de l'enseignement supérieur en Hautes Écoles.

³ Art. 14 du Décret du 21 février 2019 fixant l'organisation de l'enseignement supérieur en Hautes Écoles.

⁴ Art. 15 du Règlement organique des Hautes Écoles organisées par la Communauté française.

Cette liste des tâches n'est pas exhaustive.

B. Responsabilités transversales de la fonction

Le Directeur sera chargé, sous l'autorité du Directeur-Président, de la gestion de missions transversales. Ces missions transversales seront partagées entre les membres du Collège de direction et devront être accomplies en vue de permettre, conformément aux missions de la HE2B et des orientations stratégiques définies en collaboration par la Haute Ecole et le Pouvoir organisateur Wallonie-Bruxelles Enseignement :

- le renforcement d'**une culture et d'une identité commune** « HE2B » ;
- le développement de **services à la collectivité** ;
- le développement des activités de **recherche scientifique** ;
- le développement d'une plus grande **notoriété** de la HE2B, et un **ancrage territorial** tant à **Bruxelles** qu'en **Wallonie** ;
- le renforcement de l'**aspect international** au sein de la HE2B.

Type de recrutement

Conformément à l'article 15 du décret relatif aux charges et emplois des Hautes Ecoles organisées ou subventionnées par la Communauté française du 25 juillet 1996 et à la nature interne de l'appel à candidature décidée par le Conseil d'administration du 3 mars 2021 conformément à l'article 19 alinéa 2 du décret fixant l'organisation de l'enseignement supérieur en Hautes Ecoles du 21 février 2019, un candidat **doit être membre du personnel d'une Haute École dont le Pouvoir organisateur est WBE et doit satisfaire à l'une des conditions suivantes** :

1° soit être nommé, ou engagé à titre définitif, dans une ou plusieurs fonctions suivantes : maître-assistant, chargé de cours, chef de travaux, professeur, chef de bureau d'études ;

2° soit être nommé ou engagé à titre définitif comme membre du personnel administratif de niveau 1.

Le mandat du Directeur est d'une durée de cinq ans, renouvelable.

Il exerce sa fonction principalement sur le(s) site(s) de son département. Il peut également être amené à se déplacer dans les différentes implantations de la Haute École, et notamment au siège administratif de la Haute École actuellement situé au 749 chaussée de Waterloo à Uccle.

Le mandat de Directeur est incompatible avec un mandat de Directeur-président, sauf dérogation du Gouvernement.

Le Directeur peut exercer une charge partielle d'enseignement, à concurrence de maximum deux dixièmes de charge.

Profil de compétences

Compétences génériques

- **Gestion de service** : Expérience en gestion opérationnelle, stratégique et administrative de la Haute Ecole, incluant la mise en place de processus, la capacité à analyser et à gérer les ressources financières, la gestion et résolution de problèmes.

- **Communication** : Il est doté d'une grande empathie, capacité d'écoute et de compréhension des attentes et motivations de chacun, lui permettant de tisser des relations interpersonnelles et de communiquer avec de multiples acteurs internes et externes à l'établissement (ex. collègues à tous niveaux, organisations représentatives des travailleurs, partenaires externes, etc.), de manière écrite et orale (en français) et d'adapter son style de communication à son audience.
- **Compréhension, adhésion et application des valeurs de WBE** dans un / plusieurs domaine(s) : Le ou la candidat(e) se reconnaîtrait dans les valeurs suivantes et serait enthousiaste à l'idée de les appliquer au quotidien et de les promouvoir :
 - La démocratie ;
 - L'ouverture au monde et la démarche scientifique ;
 - Le respect et la neutralité ;
 - L'émancipation citoyenne, sociale et professionnelle.

Il ou elle contribuerait ainsi à la création d'une culture et identité fortes propres à WBE.

- **Gestion des collaborateurs**

Inspirer : Inspirer les collaborateurs en agissant en tant que modèle de référence en transmettant la vision et les valeurs de l'organisation.

Souder des équipes : Encourager la collaboration entre les membres d'une équipe et entre des équipes différentes, affronter les conflits et impliquer les membres de l'équipe.

Développer des collaborateurs : Accompagner les collaborateurs dans leur développement et leur fournir un feed-back orienté vers leur fonctionnement (prestations et développement).

- **Gestion des relations**

Etablir des relations : Construire des relations et des réseaux de contact principalement à l'intérieur mais aussi à l'extérieur de l'organisation avec ses pairs et à différents niveaux hiérarchiques.

- **Gestion de son fonctionnement personnel**

S'impliquer dans l'organisation : Se porter responsable de l'obtention des résultats visés par son organisation, et, à cette fin, se tenir au courant de l'environnement dans lequel l'organisation est active. Développer et maintenir structure, politique et objectifs de l'organisation.

Atteindre les objectifs : S'impliquer et montrer de la volonté et de l'ambition afin de générer des résultats, et assumer la responsabilité de la qualité des actions entreprises.

Faire preuve de fiabilité : Agir de manière intègre, conformément aux attentes de l'organisation, respecter la confidentialité et les engagements et éviter toute forme de partialité.

- **Leadership** : Expérience en gestion d'équipe, coordonnant les activités de chacun, mobilisant, motivant et évaluant le personnel, tout en utilisant de manière efficace les compétences des personnes. Le Directeur est capable d'instaurer une relation de confiance, d'inspirer, de motiver, de déléguer et de convaincre ses équipes et d'autres acteurs par son charisme et sa vision. Bonne résistance au stress et faire preuve de flexibilité.

- **Capacité de prise de décision** : Etre capable de structurer un problème complexe, percevoir et évaluer les choix et options disponibles, et prendre des décisions, y compris sous pression (ex. délai court, nombre élevé d'acteurs à impliquer).
- **Connaissance d'une autre langue nationale ou d'une langue étrangère** : La connaissance d'une ou de plusieurs autres langues est un atout pour le ou la candidat(e), témoignant de son orientation sur le monde extérieur et lui permettant l'accès à davantage de ressources.
- **Capacité de négociation et force de conviction.**
- **Motivation à se former.**
- **Maîtrise des outils bureautiques classiques.**

Compétences spécifiques

- **Connaissance à tout le moins théorique mais suffisante du cadre réglementaire** dans lequel évoluent les Hautes Ecoles organisées par Wallonie-Bruxelles Enseignement ainsi que du décret définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études du 7 novembre 2013.
- **Connaissance** des modalités particulières de fonctionnement d'une Haute Ecole.
- **Compétences pédagogiques** / intérêt pour les questions pédagogiques.
- **Vision stratégique institutionnelle.**